

G A M M E[®]
ORGALINE

Utilisable en Agriculture Biologique

Produit conforme au règlement CE 834/2007

12 - 0 - 0



12 - 0 - 0

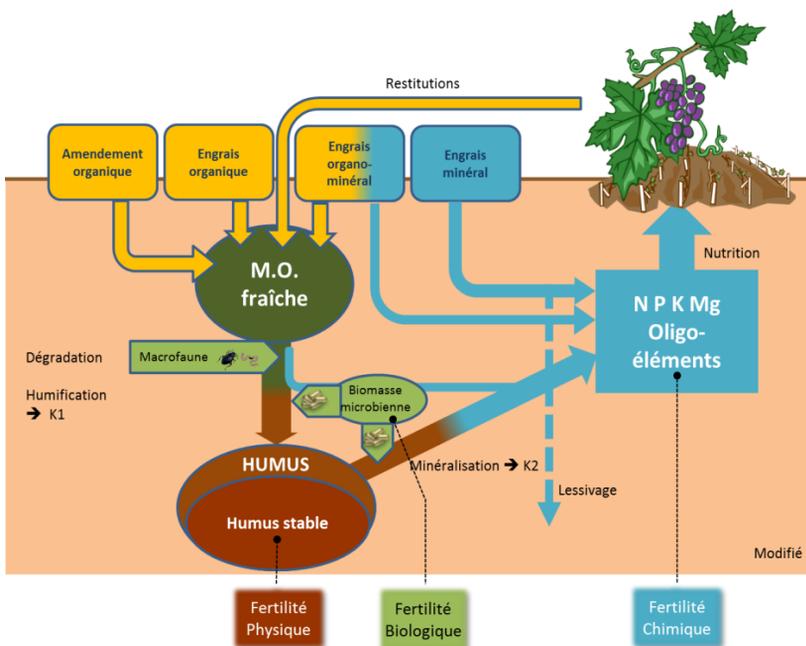
Engrais Organique NFU 42 001 / A 10

La gamme Orgaline comprend des amendements organiques, engrais organiques et engrais organo-minéraux. Ces fertilisants sont sans déchets urbains, granulés à froid, sous forme de bouchons de 5mm.

Orgaline 12.0.0, c'est :

- de la matière organique d'origine animale
- de la matière organique à minéralisation rapide
- l'activation de la biomasse microbienne
- de l'azote indispensables sur les cultures à cycle court

Orgaline 12.0.0 s'applique sur différentes cultures : Vigne, Arboriculture, Maraîchage, Grande Culture



- **Azote** 12 %
*95% farines de Plume cat.3,
 5% fientes de poules compostée*
- **Anhydride Phosphorique ...0 %**
(P2O5)
- **Oxyde de Potassium** 0 %

Taux de matière organique : 77%

C/N = 4

Conditionnement :

Big bag 500kg

Bouchon de 4mm

Matière organique et fertilité des sols